Image not found or type unknown

Nationalité française par naissance

Par **spmoh3000**, le **05/07/2017** à **23:05**

Bonsoir:Je viens très respectueusement vous solliciter pour ce qui suit:
Je suis né en 1956 en Algérie française de parents étrangers et dont l'un d'eux y est né aussi.
j'ai une sœur française vivant en France et j'ai accompli toutes mes études de la maternelle à l'université en langue française,j'ai décrypté tous les codes de la nationalité et civil.
les article 19.3 et 23.1 précise que je suis français depuis ma naissance,droit du double-sol car non originaire d'Algérie et je n'ai jamais répudié la nationalité française Art:19.4.
Je voudrais vous demander quelle procédure suivre pour que je puisse me faire délivrer mon certificat de nationalité française.
Respectueusement votre.

Par **amajuris**, le **06/07/2017** à **06:46**

bonjour,
pour la demande du certificat de nationalité française, il faut consulter ce lien:
http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1051

mais suivant votre situation,le tribunal risque de vous objecter l'article 30-3 du code civil.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés